



J'ai un catheter de 4 cm oublié dans le poumon

Par **karmaact**, le **20/10/2010** à **17:46**

Bonjour,
en 2005 suite a un pneumothorax je subi un drainage du poumon via un cathéter a l'hotel Dieux a paris
la semaine dernière nouvelle alerte de pneumo et lors des radios l'on découvre un reste de cathéter dans mon poumon
Est ce une faute médicale?
Puis lancer une procédure?

Par **chaber**, le **21/10/2010** à **09:50**

Bonjour,

Il s'agit d'une faute professionnelle. Rapprochez vous d'un avocat spécialisé qui ne manquera pas de faire valoir vos droits à indemnité.

Par **cloclo7**, le **24/10/2010** à **12:20**

En effet, il s'agit d'une faute engageant la responsabilité médicale de l'hôpital où vous avez été soigné, en qualité d'employeur du chirurgien.

Il vous faut mettre en oeuvre la procédure d'indemnisation et d'expertise afin de déterminer les préjudices dont vous restez atteint et ainsi obtenir l'indemnisation de vos préjudices.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

cordialement